

Permanences :

Lundi 13h à 17h

Jeudi 13 h à 17 h

☎ 03 84 81 01 21

Et sur RDV auprès du Maire

☎ 06 37 21 85 38

mairie.romain.39@wanadoo.fr

MAIRIE de ROMAIN



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Janvier 2022

Présents : Mmes Aurélie CHANCENOTTE, Julie GRUET, Marie CHANCENOTTE,
MM. Robert GRUET, Gérard GRENOT, Patrice CHANCENOTTE.

M. Alain BELOT a donné procuration à Mme CHANCENOTTE Aurélie, Johann THERY

Absent excusé : M. Johann THERY

Secrétaire de séance : Mme Marie JOLY

- **Approbation à l'unanimité du Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2021.**

- **Secrétaire de Mairie :**

Mme K'Bidi Lucille a été recrutée à partir du 03 janvier 2022. Elle effectue une formation les lundis après-midi jusqu'à fin janvier.

Les horaires du secrétariat seront désormais **les lundis et jeudis de 13 h 00 à 17 h 00.**

- **Référent assainissement :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la CCJN concernant la désignation d'un référent assainissement pour la commune de Romain.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. GRUET Robert, 1^{er} adjoint, référent assainissement.

- **Subvention classe de neige :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention du groupe scolaire de GENDREY concernant la classe de neige prévu du 31/01/2022 au 04/02/2022 pour la classe de CE1/CE2, le budget nécessite une subvention de 40 euros par élève domicilié à Romain, soit 8 élèves concernés pour la somme de 320 euros.

Délibéré à l'unanimité, par le Conseil Municipal



- **Courrier**

Eclairage public : Le Conseil Municipal ayant été saisi d'une demande d'installation d'une lampe de rue, décide dans un premier temps d'une discussion sur l'enfouissement des lignes, et sollicite le SIDEC du Jura afin d'élaborer le projet.

Ces points seront à nouveau discutés en fonction des informations reçues.

- **PADD (PLUi):**

Madame le Maire rappelle que dans la réalisation d'un PLUI, un PADD est établi en amont afin de recueillir les projets d'aménagements dans toutes les communes. Ce dernier doit être présenté en Conseil Municipal et faire l'objet d'un débat.

Madame le Maire présente les modifications apportées au niveau de la commune, le Conseil Municipal après avoir échangé et débattu sur le sujet approuve le PADD tel que présenté à l'unanimité.

- **Intervention du département pour les problèmes de chaussées et vitesse :**

1. Rétention d'eau dans le virage à Vigearde direction Louvatange.

2. Rétention d'eau + fatigue de la chaussée à Vigearde au niveau du carrefour RD 236/237
3. Orniérage de la chaussée au niveau du N°3 de la grande rue sur la RD 236

En attente de réponse après constatation du Conseil départemental.

4. Problème de vitesse sortie Romain direction Vigearde

Le Conseil Municipal demande au Conseil Départemental de réaliser un comptage avec relevés des vitesses afin de confirmer les vitesses excessives et déterminer le type d'aménagement le plus adapté.

- Abattage d'arbre à la salle des fêtes :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'abattre un arbre à la salle des fêtes.

Deux devis ont été réceptionnés :

- ONF : 2904 euros TTC
- GOUNAND Nicolas : 1480 euros TTC pour l'abattage et le broyage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de M. GOUNAND Nicolas à l'unanimité.

- Informatique :

Une demande de devis a été effectuée auprès du SIDEC concernant le remplacement de la tour du PC du secrétariat à la suite d'une panne, (dans l'attente, Le SIDEC nous a mis à disposition une tour) ainsi que la possibilité d'acquérir un PC portable. Nous sommes dans l'attente d'autres devis.

- Avis sur la désaffiliation de la communauté d'agglomération du Grand Dole du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura

Sur le rapport de Mme le Maire après en avoir délibéré le Conseil décide de ne pas s'opposer à la désaffiliation de la CADG du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura à compter du 1^{er} janvier 2023.

Informations et questions diverses :

-Les référents défibrillateur sont désignés : CHANCENOTTE Marie et CHANCENOTTE Patrice. Afin d'assurer un bon fonctionnement, les défibrillateurs sont à vérifier tous les 3 mois.

-De nombreux dépôts sauvages ont été constatés sur la commune, notamment sur la route de Rouffange, et au niveau du bac-à-verre, le Conseil Municipal travaille sur le type de solution à envisager.

-Les enfants qui n'étaient pas présents lors du passage du Père-Noël, sont invités à venir chercher leur cadeau en Mairie.



Mme le Maire, le Conseil Municipal et le Personnel vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année

Aurélie CHANCENOTTE, Maire

